



Le Groupe Vergnet décide d'un regroupement des actions de la Société

Ormes, le 17 septembre 2025 à 8h30,

VERGNET S.A. (ci-après « **Vergnet** » ou la « **Société** ») annonce, conformément à une décision du conseil d'administration de la société lors de sa séance du 22 août 2025 faisant usage des délégations qui lui ont été accordées par la vingt-troisième résolution de l'assemblée générale mixte des actionnaires en date du 30 septembre 2024 et à une décision du directeur général en date du 15 septembre 2025, sa décision de procéder à un regroupement des actions de la Société.

L'objectif de ce regroupement est de diminuer le nombre de titres de la société en circulation, source de volatilité et de difficultés de gestion.

Cette opération n'aura pas d'impact sur la valeur globale des titres de Vergnet détenus par les actionnaires, exception faite des rompus.

Les opérations de regroupement débuteront le jeudi 2 octobre 2025, pour s'achever le vendredi 31 octobre 2025 inclus.

Modalités du regroupement :

Date de début des opérations de regroupement : jeudi 2 octobre 2025.

Nombre d'actions soumise au regroupement : quatre milliards cinq cent vingt-et-un millions sept cent soixante-deux mille trois cent trois (4 521 762 303) actions de 0,0001 euro de valeur nominale.

Parité de regroupement : sept mille six cents (7 600) actions anciennes d'une valeur nominale de 0,0001 € seront échangées contre une (1) action nouvelle d'une valeur nominale de 0,76 €.

Nombre d'actions nouvelles à provenir du regroupement : cinq cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent soixante-huit (594 968) actions de 0,76 euro de valeur nominale.

Période de regroupement : la période de regroupement s'étendra dans la limite de trente (30) jours à compter de la date de début des opérations de regroupement fixée par l'avis de regroupement publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires, visée ci-dessus, soit du jeudi 2 octobre 2025 au vendredi 31 octobre 2025 inclus. Le regroupement des actions prendra donc effet le samedi 1^{er} novembre 2025.

Titres formant quotité : conversion des actions anciennes en actions nouvelles effectuée selon la procédure d'office.

Titres formant rompus : les actionnaires qui n'auraient pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles devront faire leur affaire personnelle de l'achat ou de la vente des actions anciennes formant rompus, afin d'obtenir un nombre d'actions multiple de sept mille six cents (7 600), jusqu'au vendredi 31 octobre 2025 inclus. Passé le délai susvisé, les actions

nouvelles qui n'ont pu être attribuées individuellement et correspondant à des droits formant rompus seront vendues en Bourse par les intermédiaires financiers et les sommes provenant de la vente seront réparties proportionnellement aux droits formant rompus des titulaires de ces droits dans un délai de trente (30) jours à compter du samedi 1^{er} novembre 2025.

Radiation de la cote : les actions non regroupées à l'issue de la période de regroupement seront radiées de la cote.

Centralisation : toutes les opérations relatives au regroupement des actions auront lieu auprès de Société Générale Securities Services - 32 rue du Champ de Tir CS 30812 - 44308 Nantes Cedex 3 - France, désignée en qualité de mandataire pour la centralisation des opérations de regroupement.

Droit de vote : pendant la période de regroupement susvisée, le droit aux dividendes et le droit de vote relatifs, d'une part, aux actions nouvelles regroupées et, d'autre part, aux actions anciennes avant regroupement, seront proportionnels à leurs valeurs nominales respectives. À l'issue de la période de regroupement, les actions non regroupées perdront leurs droits de vote relatifs et ne seront plus comprises dans le calcul du quorum, et leurs droits aux dividendes futurs seront suspendus, étant précisé que les actions regroupées donneront alors droit à une (1) voix chacune.

Cotation des actions : les actions soumises au regroupement sont admises aux négociations sur le marché Euronext Growth d'Euronext à Paris sous le code ISIN FR001400JXA2 jusqu'au vendredi 31 octobre 2025 inclus, dernier jour de cotation.

Les actions issues du regroupement seront admises aux négociations sur le marché Euronext Growth d'Euronext à Paris sous le code ISIN FR0014010YR7 à compter du samedi 1^{er} novembre 2025, premier jour de cotation.

Calendrier des opérations

Période d'échange des actions	
Début des opérations d'échange	2 octobre 2025
Fin des opérations d'échange	31 octobre 2025
Opérations de regroupement	
Début des opérations de regroupement	2 octobre 2025
Fin des opérations de regroupement	31 octobre 2025
Gestion des rompus	
Début de la période de cession et d'indemnisation des rompus par les intermédiaires financiers	1 ^{er} novembre 2025
Fin de la période de cession et d'indemnisation des rompus par les intermédiaires financiers	30 novembre 2025
Règlement-livraison des actions nouvelles	
Date de règlement-livraison des actions nouvelles	5 novembre 2025

À propos de Vergnet SA

Le groupe Vergnet conçoit, fabrique, installe et distribue des solutions de production d'énergies renouvelables (éolien, solaire, hybride). Fort des technologies uniques qu'il a développées et brevetées, principalement les éoliennes anticycloniques, mais également l'Hybrid Wizard, un système intelligent pilotant en temps réel la part d'énergies renouvelables injectée sur le réseau électrique en garantissant sûreté et sécurité de fonctionnement, le Groupe est un expert des installations sur réseaux non-interconnectés en zones insulaires, cycloniques ou isolées.

Le Groupe a déjà installé 1 000 éoliennes et 402 MW toutes énergies confondues. Il est présent dans plus de 50 pays et regroupe 200 collaborateurs en 11 implantations.

Vergnet est coté sur Euronext Growth depuis le 12 juin 2007. (FR001400JXA2- ALVER). L'action Vergnet est éligible au PEA-PME

CONTACTS

Groupe Vergnet
Jérôme Gacoin
Président Directeur Général
investisseurs@vergnet.com

Aelium
Solène Kennis
vergnet@aelium.fr